



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'INTÉGRATION ET DE LA VILLE

---

ALSACE

LES CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE

CAHIER N°15

**BILAN DIAGNOSTIC  
DE LA  
POPULATION ÉTRANGÈRE  
RÉSIDENT DANS LA  
COMMUNAUTÉ URBAINE DE  
STRASBOURG**

JUIN 1996

# SOMMAIRE

● INTRODUCTION ET ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES	Page 3
● PREMIÈRE PARTIE	Page 5
La population étrangère de la Communauté Urbaine de Strasbourg	Page 5
Les étrangers de la CUS par nationalité	Page 6
Localisation des étrangers dans la CUS	Page 8
Le logement des étrangers dans la CUS	Page 12
La situation au regard de l'emploi	Page 14
La vie associative issue de l'immigration	Page 16
● DEUXIÈME PARTIE	Page 19
Perception globale des phénomènes liés à l'immigration et à l'intégration des populations issues de l'immigration	Page 19
Identification des actions menées en faveur de l'intégration et moyens mis en oeuvre	Page 23
Identification des difficultés d'intégration perçues et potentiels observés	Page 24
● CONCLUSION ET PERSPECTIVES	Page 27
● DOCUMENTS ANNEXÉS	Page 31
Liste des Personnes Ressources rencontrées	Page 32
Guide d'entretien (personnes ressources)	Page 33
Articles de presse	Page 35

# BILAN DIAGNOSTIC DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE RÉSIDENT DANS LA CUS

## ERRATUM

### *PAGE 9*

A la suite de la présentation des communes de Schiltigheim et Bischheim, il convient de rajouter :

**Les communes de Schiltigheim et de Bischheim se singularisent du fait de l'existence du quartier des Écrivains. Ce quartier constitue un cas particulier du fait de sa localisation spécifique à cheval sur les deux agglomérations mais aussi de ses caractéristiques démographiques. Ainsi, par exemple, le pourcentage d'étrangers y atteint 37%.**

### *PAGE 13*

A la suite du second paragraphe (en haut de la page) concernant CUS Habitat, il faut ajouter le paragraphe suivant permettant d'explicitier le terme de sur-occupation.

**Ainsi la Meinau présente un cas de figure que l'on retrouve dans la plupart des quartiers. La Meinau est un quartier d'habitat social au départ conçu pour une population "autochtone" modeste avec deux ou trois enfants. En vingt ans, le quartier a connu un bouleversement de sa composition sociale du fait de l'arrivée d'une population étrangère, caractérisée par des familles nombreuses, venues remplacer les Français ayant trouvé à se loger ailleurs.**

**Du fait de la structure du parc, à savoir des logements conçus pour des familles moyennes, on a assisté à une "sur-occupation structurelle" liée à la présence de familles nombreuses (remplacement d'une famille de cinq personnes par une famille de sept personnes).**

### *PAGE 14*

Par rapport au texte relatif à la situation au regard de l'emploi, compléter la remarque préliminaire concernant l'ancienneté des données par cette phrase :

**De plus il s'agit dans ce domaine des seules données disponibles et comparables entre elles.**



# INTRODUCTION ET ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Cette étude, réalisée par l'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, avec le soutien de la DDE du Bas-Rhin, s'inscrit dans le cadre de la mission confiée à la Délégation Régionale du Fonds d'Action Sociale par le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin.

Il s'agit, d'une manière générale, de **dresser un diagnostic relatif aux problèmes d'intégration rencontrés par les populations immigrées séjournant sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg**. Les clichés, voire les fantasmes, sont nombreux sur cette question. Or, les questions liées à l'immigration qui se posent à la société alsacienne et à la société en général méritent une analyse sereine et réaliste.

Aussi, cette recherche entend recouvrir tous les aspects pouvant faire l'objet d'une analyse à ce titre : logement, emploi, création d'entreprises, formation, vie associative, scolarité...

Elle fait notamment suite aux directives d'une **circulaire du Ministère des Affaires Sociales d'avril 1994** recommandant que ce thème soit clairement pris en compte "dans les domaines du contrat de ville, qu'il s'agisse de l'évaluation des besoins ou de la définition des actions prioritaires".

L'identification des difficultés doit donc conduire à la formulation de propositions dont la mise en oeuvre pourrait se situer soit au sein des initiatives prises en compte dans le cadre de la politique de la ville, soit au sein des actions de droit commun.

Une telle démarche suppose de préciser et de réunir les connaissances à la disposition des pouvoirs publics quant à la situation des populations issues de l'immigration. Tel est l'objet particulier du présent rapport.

• **La première partie**, fondée sur les données disponibles tant auprès de la Direction régionale de l'INSEE que des services préfectoraux ou issues des travaux déjà réalisés par l'Observatoire Régional de l'Intégration, **entend fournir une description aussi détaillée que possible de la situation dans toutes ses composantes** : sur le plan démographique, sur le plan de la localisation géographique dans la CUS mais aussi au regard de quelques facteurs d'intégration (acquisition de la nationalité française, accession à la propriété...) ou d'exclusion (chômage, logement...). Replacées dans une perspective évolutive pluriannuelle, ces constatations permettent de fonder la réflexion sur des données objectives.

• **La seconde partie** est consacrée à une approche visant à identifier, de manière précise, les obstacles auxquels se heurtent les ressortissants étrangers dans leurs recherches d'une meilleure intégration au sein de notre société. Elle prend appui sur une quarantaine d'entretiens réalisés auprès d'acteurs ou d'observateurs privilégiés dans le domaine qui nous intéresse. Les résultats de cette enquête ont été regroupés dans des tableaux de synthèse en facilitant le dépouillement et l'exploitation. Comme on le verra, les informations et avis ainsi recueillis présentent un double intérêt :

- celui d'énumérer de façon relativement exhaustive les entraves s'opposant à la dynamique de l'intégration,

- celui de mettre en évidence un certain nombre de distorsions. D'abord entre la réalité telle qu'elle ressort des enseignements de la statistique et la perception qu'en ont des personnes pourtant placées au coeur des dispositifs ; ensuite entre les priorités exprimées par ces mêmes acteurs.

Il nous semble donc que ce travail, **photographie** aussi complète que possible à la fois **d'une situation et de la lecture** qu'en font des institutions ou individualités représentatives engagées dans cette politique, sera de nature à éclairer utilement les propositions attendues par les pouvoirs publics.

Le présent rapport a été réalisé par **Marie-France GUINOT-DÉLERY** en lien avec **Assina IDIRI** et **Murielle MAFFESSOLI**.

# PREMIÈRE PARTIE

---

## ◆ LA POPULATION ETRANGÈRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

### DÉNOMBREMENT

Au recensement de mars 1990, on évaluait le **nombre d'étrangers** sur l'ensemble de la CUS à 46247 personnes soit **11%** de sa population totale (422.849 habitants)

⇒ Il faut entendre par ETRANGER : "les personnes qui ne peuvent se prévaloir de la nationalité française" sachant qu'elles peuvent être nées hors de France ou en France.

La majorité d'entre eux, résident à Strasbourg où l'on dénombre 35.103 étrangers soit **14%** de la population strasbourgeoise (251.554 habitants). Ce chiffre correspond à **76%** de la population étrangère de la CUS et à plus de la moitié de celle du Bas-Rhin (68.199 personnes étrangères soit **7,6%** de la population du département). La région Alsace, elle-même, se situe au 4ème rang des régions françaises avec **8%** d'étrangers.

**La population étrangère est donc essentiellement citadine**

### ÉVOLUTION GÉNÉRALE

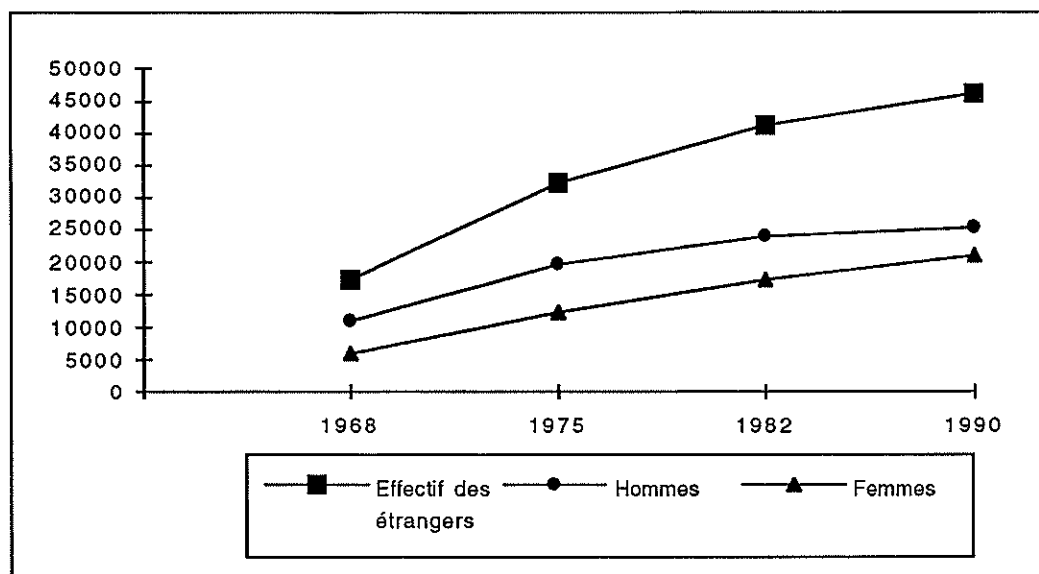
Ces chiffres ont légèrement augmenté depuis le recensement de 1982. La CUS qui accueillait alors 41292 étrangers, enregistre une évolution de **10,7%** de sa population étrangère entre 1982 et 1990. Durant la même période Strasbourg connaît une augmentation de **12%**, ces étrangers étant au nombre de 31.420 en 1982.

Par comparaison, la croissance de la population strasbourgeoise dans le même laps de temps a été de **1,6%**.

Restée faible jusqu'en 1968, c'est entre 1968 et 1975, que l'évolution de la part des étrangers dans la population totale de la CUS a presque doublé (+ 46%). Elle correspondait alors aux courants migratoires traditionnels, à savoir l'immigration d'une main d'oeuvre recherchée économiquement, composée pour l'essentiel d'hommes jeunes et seuls, originaires des pays du sud de l'Europe (Italie, Portugal, Espagne), du Maghreb et à partir de 1970 de Turquie.

Depuis 1975, la suspension de l'immigration de nouveaux travailleurs étrangers, crise oblige, ralentit le flux et on assiste à une immigration de regroupement familial composée en majorité de femmes et d'enfants, suivie d'enfants nés en France. Entre 1975 et 1982, la progression est de **22%**. Le ralentissement se poursuivra entre 1982 et 1990 du fait d'une augmentation de l'acquisition de la nationalité française, des retours au pays d'origine et les décès des plus âgés, pour atteindre donc en 1990 une progression de **10,7%** (cité en début de paragraphe).

## Évolution de la population étrangère de la CUS en 20 ans - répartition par sexe



Les hommes restent majoritaires à chaque recensement mais l'écart se réduit.

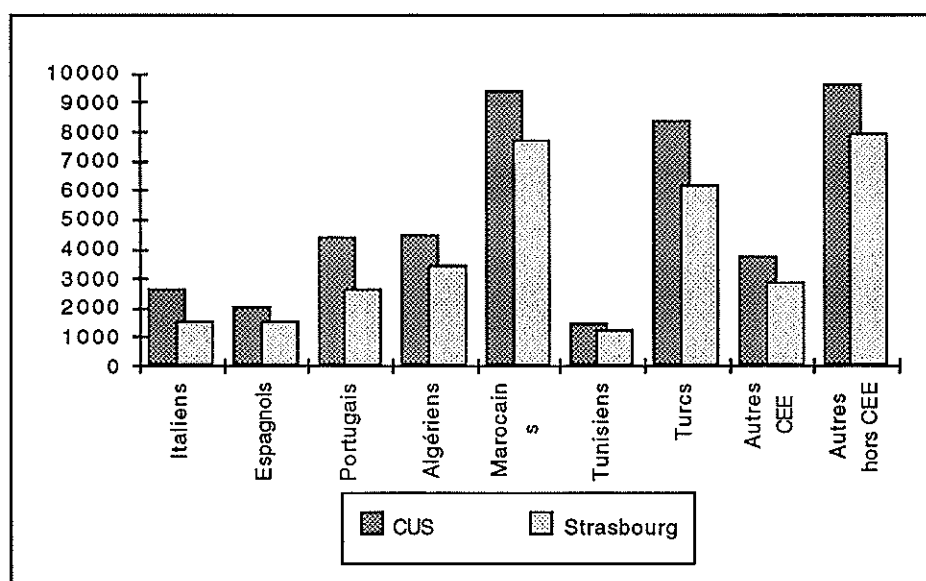
## ◆ LES ÉTRANGERS DE LA CUS PAR NATIONALITÉ

### RÉPARTITION

En 1990, on recense environ 20% de Marocains, 18% de Turcs, 10% d'Algériens, 10% de Portugais, 6% d'Italiens, 4,5% d'Espagnols et 3,2% de Tunisiens.

Cette répartition est à peu près identique à Strasbourg avec des pourcentages légèrement inférieurs pour les Italiens (4,3 %) et les Portugais (7,4 %) mais supérieurs pour les Marocains (22 %).

Tableau de la répartition des étrangers par nationalité dans la CUS et à Strasbourg





## ÉVOLUTION PAR NATIONALITÉ

Résultant des vagues successives de migrations, le nombre des ressortissants de chaque communauté s'est considérablement modifié au cours des 20 dernières années.

\* Les communautés étrangères issues des **flux migratoires anciens** à caractère économique, comme les Italiens arrivés dans les années 40, les Espagnols et les Portugais en 1960, et les Algériens dès 1962, **voient régresser le nombre de leurs ressortissants**. On estime à environ 15% la diminution des communautés de la CEE entre les deux recensements (ex : 10.088 étrangers de la CEE à Strasbourg en 1982, seulement 8.591 en 1990).

Mais l'évolution diffère en fonction des communautés :

- l'effectif des Italiens et celui des Espagnols diminuent déjà sensiblement entre 1968 et 1975 ; celui des Portugais baisse plus significativement entre 1982 et 1990,
- l'effectif de la communauté algérienne croît entre 1968 et 1982 et régresse entre 1982 et 1990.

Pour toutes ces communautés, l'acquisition de la nationalité française pour certains à la première, d'autres à la deuxième ou troisième génération, ainsi que le retour au pays de quelques parents arrivés à l'âge de la retraite et enfin, un nombre croissant de décès des travailleurs âgés (les plus anciennement installés ici), expliquent ces baisses d'effectifs sur les dix dernières années.

\* **Les communautés marocaine et turque, d'implantation plus récente, sont les plus représentées parmi les résidents étrangers de la CUS** en regroupant à elles deux, **38,4%** de sa population étrangère (la part est de 39,5% à Strasbourg).

Leur croissance très significative, commencée dès 1975, s'est poursuivie et leurs effectifs respectifs ont considérablement augmenté depuis 1982 : **+32,5% pour les Marocains** et **+ 71% pour les Turcs**.

La communauté tunisienne, avec des effectifs plus restreints, enregistre également une légère augmentation de ses ressortissants depuis 1982 : ils atteignent 1.484 en 1990, dont 85% résident à Strasbourg.

\* A titre indicatif, le tableau suivant (chiffres 1990) illustre, par la comparaison des effectifs et des tranches d'âges les plus significatives (moins de 19 ans et plus de 40 ans) des nationalités les plus représentées, les constats venant d'être évoqués de l'évolution des deux grands courants migratoires sur le territoire de la CUS.

*Pourcentage des - de 19 ans et des + de 40 ans dans chacune des communautés les plus représentées en % (source INSEE)*

	Maroc	Turquie	Tunisie	Algérie	Portugal	Espagne	Italie	France
- 19 ans	47,5	47,4	43	32,4	28	16,4	13	22
+ 40 ans	21	19	21,8	37	32	48,5	59,4	39,8

On peut y observer que la **tranche des plus de 40 ans** est significativement plus représentée dans les communautés **d'immigration ancienne** à caractère économique (partie droite de tableau). D'autre part, une baisse de la fécondité touche également les populations étrangères résidant en France depuis longtemps (se rapprochant ainsi du taux de fécondité des femmes françaises).

En revanche, les communautés **d'immigration plus récente** à caractère familial (partie gauche du tableau) affichent des proportions très élevées de **leurs ressortissants jeunes (moins de 19 ans)**.

**En comparaison, les étrangers de moins de 19 ans représentent 33,5% des étrangers de la CUS, et les Français de moins de 19 ans 22,5% des Français de la CUS.**

⇒ Il faut de plus signaler que, jusqu'à une date récente, les enfants nés en France de parents étrangers étaient français. Ces jeunes là ne figurent donc pas dans les statistiques et ne sont pas repérables car intégrés à la variable " Français de naissance".

\* Depuis le recensement de 1990, les seuls chiffres disponibles pour mesurer l'évolution des populations étrangères sont ceux émanant de la DDASS qui fournit les données du Regroupement Familial, et de la Préfecture de département qui délivrent les statistiques des titres de séjour réalisées chaque année.

- **le regroupement familial** : 213 familles se sont installées dans la CUS en 1994 dont 175 à Strasbourg ; la moitié d'entre elles viennent de Turquie, un tiers du Maroc. Ce nombre tend à diminuer durant les dernières années du fait du changement législatif et des conditions renforcées d'entrée et de séjour des familles rejoignantes.

⇒ Le regroupement familial : tout ressortissant étranger a le droit de faire venir son conjoint et ses enfants de moins de 18 ans, dès lors qu'il est régulièrement installé en France depuis au moins deux ans (au lieu d'un an avant la loi du 24 août 1993) et que les conditions d'accueil permettent d'envisager une bonne insertion de la famille. L'exercice de ce droit est donc notamment soumis à des conditions de ressources et de logement. Les bénéficiaires exclusifs du regroupement familial sont le conjoint et les enfants mineurs (ou âgés de moins de 21 ans dans certains cas).

- **l'acquisition de la nationalité française** : au recensement de 1990, 14.692 personnes (dont 58% de femmes) ont été naturalisées françaises. 20% sont d'origine allemande, 13% d'Italie, 9% du Maroc, 6% d'Espagne et d'Algérie, 4% du Portugal, 2% de Tunisie, et 1% de Turquie. La majorité d'entre elles résident à Strasbourg.

Jusqu'en 1990, les résidents étrangers de la CEE constituaient les plus fortes demandes de naturalisation. Sans connaître les chiffres exacts, il semblerait que les nouvelles demandes de naturalisation depuis 1990, y compris les "manifestations de volonté" à partir de 1995, sont le fait majoritairement des personnes originaires du Maroc, de Turquie, d'Algérie et, à un degré moindre, du Portugal et du Vietnam.

⇒ Depuis le recensement, le code de la nationalité a été abrogé et les conditions d'acquisition sont désormais fixées par la loi du 22 juillet 1993. Tout en conservant l'essentiel des règles précédentes, ce texte introduit diverses modifications avec un esprit plus restrictif :

- après un mariage, il faut 2 ans de vie commune, au lieu de 6 mois précédemment, avant de pouvoir effectuer une déclaration acquisitive.

- la principale innovation, particulièrement symbolique, est l'acquisition "par manifestation de la volonté" qui remplace l'acquisition automatique à la majorité. Entre 16 ans et 21 ans, le jeune qui désire devenir Français doit manifester sa volonté auprès du juge d'instance ou de l'autorité administrative. Cette nouvelle disposition entraîne la suppression de la déclaration acquisitive que pouvaient effectuer les parents pour leurs enfants nés en France.

## ◆ LOCALISATION DES ÉTRANGERS DANS LA CUS

● Près de 96% des étrangers de la CUS résident dans seulement six communes de plus de 10.000 habitants. Strasbourg en accueille 76%, Schiltigheim 8,2%, Bischheim 5,2%, Lingolsheim 2,8%, Illkirch 2,1% et Hoenheim 1,4%. En comparaison, la population de ces six communes représente 82% de la population totale de la CUS.

Les 21 autres communes de la CUS regroupent, de façon variable, les 4% restants des résidents étrangers.

A titre indicatif, notons la part de la population étrangère dans la population totale de chacune de ces 21 communes :

- 5%            Wolfisheim, Holtzheim, Entzheim
- 4%            Souffelweyersheim , Vendenheim , Reichstett
- 3 et 3.5%    Oswald , Mittelhausbergen, Eschau
- 2 et 2.5%    Geispolsheim, Wantzenau, Mundolsheim, Oberhausbergen, Lampertheim, Niederhausbergen, Eckbolheim
- 1 et 1.5%    Fegersheim, Plobsheim, Oberschaeffolsheim, Lipsheim
- 0%            Eckwersheim.

● Relevons quelques caractéristiques concernant respectivement les six communes les plus représentatives de l'implantation étrangère :

- **Illkirch-Graffenstaden** compte 932 étrangers pour une population totale de 22.305 habitants soit **4,2%**. La communauté turque est évaluée à 19,3% de ses étrangers ; les Italiens représentent 13% et les Algériens 10,3% des étrangers.

- **Hoenheim** compte 624 résidents étrangers sur une population totale de 10.584 habitants soit **5,9%**. Plus de la moitié d'entre eux sont originaires de la CEE et les Italiens représentent 18,6% des étrangers de la commune ; les Turcs sont cependant plus nombreux avec 25%, dont la moitié est âgée de moins de 19 ans.

- **Lingolsheim** compte 1.284 étrangers sur 16.467 habitants soit **7,8%**. La communauté marocaine regroupe 21,5% de la population étrangère de la commune ; les Turcs 13,4% ; les Portugais 14% et les Italiens 10%.

- **Schiltigheim**, avec 3.776 étrangers sur 29.039 habitants soit **13%** de sa population totale accueille toutes les nationalités les plus représentées. Sur cette commune, les deux tiers des ressortissants étrangers sont de nationalités hors CEE. La plus forte représentation est celle des Turcs avec 24% (soit 10,7% de la population totale turque de la CUS). Les Marocains regroupent 18,5% des étrangers de la commune et 7% des Marocains de la CUS; Pour ces deux communautés, la moitié des résidents a moins de 19 ans ; Les Portugais avec 20,7% sont les plus nombreux de la CEE sur la commune (ils représentent 15,8% de la communauté portugaise de la CUS ).

- **Bischheim** compte 2.424 étrangers c'est-à-dire **14,8%** de sa population totale ; plus de 72% d'entre eux sont d'origine hors CEE ; les Turcs regroupent 23,8% de sa population étrangère (soit 7% de la population turque de la CUS), les Marocains 20,3% et les Algériens 15%.

Là encore, entre 53 et 52% des deux communautés turque et marocaine ont moins de 19 ans.

La communauté CEE la plus représentée est également celle des Portugais avec 17,7% de la population totale de la commune et près de 10% de la communauté portugaise de la CUS.

- **Strasbourg** : si les effectifs, les pourcentages et répartitions par nationalité apparaissent de façon globale dans les paragraphes précédents, **un traitement spécifique par quartier s'impose** car la présence étrangère se répartit très inégalement à travers les 14 quartiers de la ville **et plus encore dans les différents secteurs de ces quartiers.**

⇒ Les chiffres utilisés au niveau des quatriers résultent d'un document produit par le Département Études et Programmation de la Ville de Strasbourg en 1994 (source : Recensement Général de la Population, INSEE) consistant en un découpage de la ville en 14 quartiers DSU (Développement Social Urbain). Par rapport à la population étrangère les données exploitables portent sur les caractéristiques des ménages. Définition INSEE du Ménage : Ensemble des personnes habitant la même résidence principale, quels que soient les liens qui les unissent.

● **A Strasbourg, pour un total de 106.302 ménages en 1990, 11.463 sont étrangers soit 10,8%. 48% des ménages étrangers résident dans huit principaux quartiers qui ne regroupent cependant que 36% de l'ensemble des ménages strasbourgeois.**  
Les indications ci-dessous soulignent clairement la **sur-représentation des ménages étrangers dans les quartiers périphériques** :

- HautePierre : **19,8%** des ménages sont étrangers alors que les ménages de ce quartier ne représentent que 4,6% du total strasbourgeois
- Port du Rhin : **16,4%** de ménages étrangers alors que les ménages de ce quartier ne représentent que 0,5% du total strasbourgeois
- Neuhof : **15,2%** de ménages étrangers (ménages du quartier = 6,5% du total strasbourgeois)
- Elsau : **14%** de ménages étrangers (ménages du quartier = 2% du total strasbourgeois)
- Meinau : **13,3%** de ménages étrangers (ménages du quartier = 6% du total strasbourgeois)
- Cronembourg : **12,6%** de ménages étrangers (ménages du quartier = 7,7% du total strasbourgeois)
- Montagne verte : **12,2%** de ménages étrangers (ménages du quartier = 4 % du total strasbourgeois)
- Koenigshoffen : **12%** de ménages étrangers (ménages du quartier = 5,2% du total strasbourgeois)

A titre de comparaison, les résultats pour le centre-ville sont les suivants :

- Centre-Ouest (gare, boulevard de Lyon, Grand Rue) qui accueille le plus d'étrangers de tous les quartiers Centre, respecte un meilleur équilibre avec **11,7%** de ménages étrangers alors que les ménages de ce quartier représentent 9.5% du total strasbourgeois
- Centre-Sud (Krutenau-Esplanade) avec **9,3%** de ménages étrangers (ménages du quartier = 10.9% du total strasbourgeois)
- Centre-Nord (République-Hôtel de ville) **8%** de ménages étrangers (ménages du quartier = 10.4% du total strasbourgeois)
- Centre-Est (Vauban, Forêt noire, Orangerie) **9,1% de ménages étrangers** (ménages du quartier = 9.5% du total strasbourgeois)
- Robertsau, **8,7%** de ménages étrangers (ménages du quartier = 6.5% du total strasbourgeois)
- Neudorf, **7,3%** de ménages étrangers (ménages du quartier = 16.3% du total strasbourgeois).

● **Un découpage plus fin des quartiers**, permet d'identifier les secteurs les plus concernés par de fortes concentrations de ménages étrangers à l'intérieur des quartiers, tout en replaçant ces données dans le contexte spécifique de quelques-uns de ces quartiers.

\* **HAUTEPIERRE** : ce quartier résulte d'une seule et grande opération d'urbanisme venue, à la fin des années 60, combler l'espace resté rural entre Cronembourg et Koenigshoffen. La structure en mailles hexagonales, résidentielles et autonomes, encadrées par les équipements de l'agglomération (tels CHU, Centre Commercial, Centre Culturel le Maillon, et enfin le Tram), fait l'originalité de ce quartier qui semble fonctionner tant à son échelle propre (interne aux mailles) qu'à l'échelle de la Ville par l'impact du Tram sur le rapprochement du quartier au Centre Ville.

Entre 1982 et 1990, ce quartier enregistre la plus forte croissance de la population strasbourgeoise (+ 13,8%). Par ailleurs, sa population se caractérise par 30% de personnes de moins de 15 ans. **C'est la population la plus jeune de Strasbourg.**

**En ce qui concerne ses populations étrangères (le taux le plus élevé de la Ville),** estimées à **plus d'un ménage sur 5**, les trois mailles représentatives sont : Jacqueline avec 22% de ménages étrangers, Karine avec 23,3% et Catherine avec 23,1%. Les ménages marocains y apparaissent les plus nombreux (24% des ménages étrangers), les Algériens 13%, les Turcs 11% .

\* **NEUHOF** : le Neuhof forme le grand ensemble le plus étendu et le plus éloigné du centre-ville. Ces périodes de construction vont de 1950 à 1970, et des réhabilitations successives accompagnent le quartier depuis 1978.

Entre 1982 et 1990, le quartier perd 700 habitants (- 3,2%) ; mais, alors que l'on observe une augmentation de 6% sur le secteur Neuhof-Cités, la baisse paraît significative sur le secteur du Polygone (- 10,9%).

La population se caractérise par près de 25% de moins de 15 ans, en particulier sur les secteurs de Neuhof-Cités et Lyautey-Polygone où elle atteint 29%.

La population étrangère du quartier se répartit essentiellement sur les deux secteurs repérés.

**55% des ménages étrangers du quartier habitent le secteur Polygone, et représentent 26% de l'ensemble des ménages du secteur. Sur le secteur Neuhof-Cités, on relève 37% des ménages étrangers du quartier et ils représentent 20% des ménages du secteur.**

La communauté turque regroupe sur Neuhof-Cités près d'un tiers des ménages étrangers, un autre tiers est couvert par les communautés algérienne et marocaine.

La communauté turque correspond à un quart des ménages étrangers sur le Polygone et les deux communautés marocaine et algérienne réunissent 35% des ménages étrangers du secteur.

\* **CRONENBOURG** : quartier constitué de trois secteurs sans liens apparents et séparés par la ligne de chemin de fer et par des routes principales. Le secteur de la Cité Nucléaire accueille la moitié des habitants du quartier dans un parc social particulièrement dense. Mal relié au centre-ville, ce secteur subit un enclavement certain.

Entre 1982 et 1990, les trois secteurs réunis affichent une baisse de population (- 2%), tandis que le secteur seul du Vieux-Cronenbourg (zone plus résidentielle) enregistre une hausse de population de 13%.

**La population étrangère du quartier se répartit essentiellement sur les deux secteurs déjà mentionnés mais plus massivement sur le secteur Cité Nucléaire avec 70% de ménages étrangers du quartier qui représentent un quart des ménages du secteur. 30% de ses habitants ont moins de 15 ans.**

Les principales nationalités s'y trouvent représentées : marocaine, la plus nombreuse avec 25% des ménages étrangers, algérienne et portugaise 9%, italienne et espagnole 5% et tunisienne 4,4%.

**Sur le Vieux-Cronenbourg, moins d'un ménage sur 15 est étranger et la répartition par nationalité diffère : Italiens et Portugais 16,4%, Espagnols et Turcs 10%, Algériens, Marocains Tunisiens, chacun 5%.**

\* **MEINAU**

63% des ménages étrangers du quartier se concentrent sur le secteur **Canardière-Est où ils représentent un tiers des ménages du secteur (c'est la plus forte concentration de la ville)**. Sur ce secteur, 31% de la population a moins de 15 ans.

22% des ménages étrangers sont turcs, 18% sont marocains, 6,7 et 8,5% respectivement pour les Italiens, Algériens et Espagnols, et 3 et 4% pour Portugais et Tunisiens.

## ◆ LE LOGEMENT DES ETRANGERS DANS LA CUS

### LES DIFFÉRENTS STATUTS D'OCCUPATION

● **Le statut de propriétaire** est d'une manière générale peu présent dans la population étrangère de la CUS : **environ 10,6% des ménages étrangers sont propriétaires de leur logement**, ce que l'on évalue à 3,2% des ménages propriétaires de la CUS.

Par comparaison, sur l'ensemble des ménages français de la CUS, 35% d'entre eux sont propriétaires de leur logement ; on constate approximativement le même pourcentage pour les Français par acquisition (32%).

On note cependant une légère évolution entre les deux recensements.

**60% d'entre eux sont de nationalités CEE, d'immigration ancienne.** Les propriétaires étrangers vivent en France depuis plus de 15 ans. **Ce fait semble correspondre à l'aboutissement d'une démarche d'intégration ou du moins il en est un des indicateurs.**

⇒ Une étude entreprise par l'Observatoire Régional de l'Intégration est en cours de réalisation, sur la mobilité résidentielle des Etrangers en Alsace à la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle nous renseignera notamment sur les motivations des populations étrangères dans leurs trajectoires résidentielles : le passage du parc locatif privé au parc locatif HLM, la mobilité au sein du parc HLM ou le passage du parc locatif (privé ou HLM) à l'accession à la propriété.

### ● Le parc locatif social (HLM)

Le parc HLM représente environ 22% des logements de la CUS et **46,5% des ménages étrangers habitent un HLM.** Les résidents de la CEE ne représentent qu'un quart de ces locataires. Dans le même ordre d'idée, on observera que les ménages locataires originaires du Maghreb et de Turquie occupent à plus de 65% des logements HLM de la CUS. Par comparaison, seuls 19% de ménages français habitent un HLM.

### ● Le parc locatif privé ( signalé "non HLM " dans les sources INSEE)

Il loge **39% des familles étrangères** dont la moitié des ressortissants de la CEE. Moins d'un tiers seulement des résidents du Maghreb et de Turquie habitent le parc privé. Le parc privé représente 70% environ des logements du centre ville et des zones résidentielles ; entre 10 et 12 % de ce parc est loué aux familles étrangères.

#### *Répartition des ménages étrangers de la CUS par nationalité des individus et statut d'occupation de logement (source INSEE)*

	Total étranger	Italie	Espagne	Portugal	Algérie	Maroc	Tunisie	Turquie
Propriétaire	4 656	976	256	668	196	332	44	424
Loc non HLM	16 892	932	1 024	2 040	1 080	2 836	476	3 140
Loc HLM	20 096	608	648	1 344	2 480	5 560	808	4 348
Loc meublé	1 140	24	32	16	116	168	60	124
Logé gratuit	944	60	92	320	52	68	12	56
Total	43 728	2 600	2 052	4 388	3 924	8 964	1 400	8 092

● **Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CUS met en évidence le fait que l'habitat locatif social est très dense dans l'agglomération de Strasbourg et les communes de Schitigheim, Bischheim et Lingolsheim.** Les autres communes périphériques sont quasiment dépourvues de logements sociaux. Le contraste est fort entre zones résidentielles et zones d'habitat social.

Les populations étrangères logent très majoritairement hors du centre de l'agglomération.

Le principal bailleur social est CUS Habitat. Avec un faible taux de rotation des logements de son parc (- de 10 %), CUS Habitat peine à faire face à toutes les demandes enregistrées .

D'après l'étude réalisée par ses services, plus d'un logement sur cinq est considéré comme "sur-occupé" (la Meinau accuse le plus fort taux de "sur-occupation" avec 31,5%, devant le Neuhof).

Les familles étrangères changent peu de logement sauf en "interne" lorsqu'elles peuvent bénéficier de logements plus grands, dans un même immeuble ou dans le même secteur ou quartier (sauf au Neuhof où un certain nombre de familles quittent le quartier quand elles en ont la possibilité).

Une volonté de rééquilibrage des quartiers anime CUS Habitat, comme d'ailleurs de nombreux bailleurs sociaux, qui désire à l'avenir, mieux cibler géographiquement l'attribution des logements sociaux aux familles étrangères sur l'ensemble de la CUS.

#### **DÉTAIL DES LOCALISATIONS PAR TYPE DE STATUT D'OCCUPATION ET NATIONALITÉ**

**764 ménages étrangers sont propriétaires de leur logement à Strasbourg soit 6,6% de l'ensemble des ménages étrangers (+ 63% entre les deux recensements).**

● **La majorité des propriétaires étrangers, originaires de la CEE, réside à Strasbourg :**

Parmi les 37% d'Italiens propriétaires, près d'un tiers ont acquis leur propriété à Strasbourg, 10% à Lingolsheim, 8 % à Schiltigheim et 8% à Bischheim ; les autres communes se répartissent les propriétaires de cette nationalité.

Parmi les 15% de Portugais propriétaires, 36% sont installés à Strasbourg, 18% à Schiltigheim et la même proportion à Lingolsheim.

Parmi les 12,4% d'Espagnols propriétaires, 48% sont à Strasbourg.

En ce qui concerne les étrangers hors-CEE :

Parmi les 9% de Tunisiens propriétaires, 57% vivent à Strasbourg.

Parmi les 5% de Turcs propriétaires, 40% résident à Strasbourg, 12% à Lingolsheim et 12% à Vendenheim.

Parmi les 4,4% d'Algériens propriétaires, 35% habitent à Wolfisheim, 28,6% à Strasbourg et 18% à Bishheim.

Parmi les 3,5% de Marocains propriétaires, 82% se sont fixés à Strasbourg.

● **Les locataires de logements non-HLM**

Cette catégorie est située, pour 82% sur le territoire de la ville de Strasbourg, le reste se répartissant essentiellement sur Schiltigheim et Bishheim, de manière plus réduite à Lingolsheim et Hoenheim.

Dans ces communes, toutes les nationalités sont représentées. A Strasbourg, environ 35% des ménages maghrébins habitent le parc privé ; la proportion est de 42% pour les ménages turcs ; de plus de 50% pour les ménages italiens, portugais et espagnols. A Schiltigheim, environ 40% des ménages turcs résident dans le parc privé.

## ● Les locataires étrangers de logements HLM

Parmi ceux-ci, 76,5% sont logés à Strasbourg, 10% à Schiltigheim, 8% à Bischheim et 3% à Lingolsheim. **Pour chacune de ces quatre communes, la part des ménages étrangers dans leur parc HLM est de l'ordre de 25% environ.**

Il faut par ailleurs noter que la concentration du parc HLM se réalise surtout sur certains quartiers, et plus particulièrement sur certains secteurs de ces quartiers.

Ainsi au Neuhof, dans le secteur Polygone, 83% des logements sont des HLM dont près de 28% habités par des ménages étrangers. Dans Neuhof-Cités, 66% des logements sont des HLM dont 24% accueillent des ménages étrangers.

A HautePierre (les Mailles), 62,6% des logements sont des HLM dont 26% logent des familles étrangères, soit 81% de la population étrangère des Mailles.

A la Meinau, dans le secteur Canardière Est, 86% des logements sont des HLM où vivent 35% de familles étrangères, ce qui représente 97% des ménages étrangers habitant ce secteur. C'est la plus forte concentration sur toute la ville de Strasbourg.

A Cronembourg, dans la Cité nucléaire, les logements HLM représentent 50% des logements, habités à 27% par des familles étrangères. 81% de la population étrangère du secteur y réside.

## ◆ LA SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI

Pour cette rubrique, il est évident que les chiffres de 1990 paraissent dépassés, la situation de l'emploi depuis cette date s'étant sensiblement dégradée. Néanmoins, ils permettent de rendre compte d'un état à un moment donné.

● En 1990, on dénombre **15 397 personnes étrangères "actives ayant un emploi"** dans l'ensemble de la CUS soit **8,6%** du total de cette catégorie.

**45%** des étrangers occupent un emploi contre **52,3%** des Français.

**70%** sont des hommes chez les Etrangers contre **54,5%** chez les Français.

● **Le taux d'activité** des étrangers est le même que celui des Français (entre 56 et 57%), mais il varie notablement selon les nationalités. D'autre part, on peut remarquer que le taux d'activité des hommes étrangers est plus élevé que celui de leurs homologues français (68% et 66% respectivement), la raison essentielle étant que les hommes étrangers travaillent souvent au-delà de 60 ans comme l'indiquent les chiffres.

\* La répartition entre salariés et non salariés est quasi identique entre population française et population étrangère (93% de salariés et 7% de non salariés).

\* **Les chômeurs étrangers**, au nombre de 3 780 personnes représentent 20,3% du total des chômeurs de la CUS.

La part des chômeurs étrangers dans la population active étrangère s'élève à 19,7%, elle est de 8,4% au sein de la population active française locale.

**Le taux de chômage** des étrangers atteint 16,3% pour les hommes et 26,8% pour les femmes. En comparaison, il est de 6% pour les hommes français et de 11,1% pour les femmes françaises.



## Le chômage touche davantage les populations étrangères.

On remarque à Strasbourg des taux de chômage plus élevés encore, avec 21,8% chez les étrangers et 10,1% chez les Français.

⇒ Définitions INSEE:

- La population active comprend les personnes déclarant exercer un emploi (salaré et non salaré) et celles qui sont sans travail mais recherchent un emploi.
- le taux d'activité désigne, dans un groupe donné de personnes, le rapport entre le nombre d'actifs et la population totale correspondante à partir de 15 ans.
- le taux de chômage désigne le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs.

### ● Emploi et Chômage varient selon les nationalités

\* **Le taux d'activité** dans les communautés italienne (60%), espagnole (65%) et portugaise (75%) est sensiblement plus élevé que dans les communautés du Maghreb où il s'élève à 53% pour les Algériens et Tunisiens, 50% pour les Marocains et 56% pour la communauté turque.

⇒ On constate que l'implication dans le marché du travail des communautés d'immigration ancienne (immigration de main d'oeuvre) est plus grande que celle des communautés d'immigration plus récente (la part des jeunes et des femmes étant numériquement supérieure).

\* Corollairement, **les taux de chômage** varient d'un groupe de communautés à l'autre. Pour les ressortissants de la CEE, les taux de chômage se rapprochent de celui des Français : 11,9% pour les Italiens, 11,5% pour les Espagnols et 9,5% pour les Portugais. Ils sont plus élevés pour les communautés du Maghreb et de la Turquie. Près de 29% pour les Algériens, 28% pour les Turcs, 24% pour les Tunisiens et 20,2% pour les Marocains.

\* Par nationalités, la répartition des actifs diffère entre hommes et femmes.

#### *Répartition par sexe des Actifs selon les nationalités en pourcentage (INSEE)*

	France	Italie	Espagne	Portugal	Algérie	Maroc	Tunisie	Turquie
Tx d'activité homme	65	70	73	80	62	67	66	77
Tx de chômage homme	6	8,6	9	8	23,3	17,1	22	23
Tx d'activité femme	49	45	56,8	68	35	27	30	28
Tx de chômage femme	11,1	19,6	15	11	45	30,5	30,1	47

Parmi les femmes, les ressortissantes portugaises et espagnoles sont les plus actives. Les taux les plus bas concernent les femmes maghrébines qui subissent les plus forts taux de chômage.

\* La sur-représentation des populations étrangères dans certains secteurs de la Ville, fait que le taux de chômage y est également plus élevé.

C'est le cas du Polygone (30%) et des Cités du Neuhof (20%), de la Canardière à la Meinau (23%), du Port du Rhin (20%), des mailles de Hautepierre (18%), de la Cité Nucléaire à Cronembourg (17%) et de la Cité de l'Ill à la Roberstau (16,5%).

Dans les communes concernées par une forte représentation d'étrangers :

- les communautés les plus touchées par le chômage sont : les Turcs avec 35% à Bischheim, 29% à Schiltigheim, 23% à Hoenheim ; les Algériens 31% à Strasbourg, 28% à Bischheim, 22% à Schiltigheim, 12,5% à Hoenheim.
- les communautés les moins touchées par le chômage sont : les Italiens avec 18% à Strasbourg, 11% à Schiltigheim, 0% à Bischheim et à Hoenheim ; les Portugais avec 13% à Bischheim, 10,5% à Strasbourg, 7% à Schiltigheim et Hoenheim.

## LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

• Toutes les catégories socio-professionnelles (sauf exploitants agricoles qui sont tout à fait marginaux) sont représentées dans les populations étrangères. Mais là aussi les répartitions diffèrent :

La catégorie "**ouvriers**" représente le plus fort pourcentage : 19,6% du total recensé au sein de la CUS est constitué d'étrangers. Présenté autrement, ceci conduit à ce constat : 23,7% des étrangers présents sur ce territoire sont ouvriers contre 11,9% pour les Français. Les communautés issues de l'Union européenne enregistrent les taux les plus élevés : près de 40% pour les Portugais, 35,3% pour les Espagnols, 26% pour les Italiens.

Les "**artisans et commerçants**" arrivent en seconde position. Les étrangers rassemblent 9% de cette catégorie. Celle-ci comprend un quart de Turcs et un cinquième d'Italiens. A Strasbourg, ces chiffres sont encore plus élevés et ont significativement augmenté entre les deux derniers recensements (+ 45%). Une étude réalisée par l'Observatoire Régional de l'Intégration en 1991 indique que, parmi les entreprises dirigées par des étrangers et inscrites au registre du commerce de Strasbourg, 42% sont localisées dans l'agglomération et concernent notamment le commerce de détail alimentaire et les cafés-restaurants tenus en majorité par des Maghrébins et des Turcs.

Les "**retraités**" (3,2% de cette catégorie au sein de la CUS) sont surtout représentés chez les Algériens, les Italiens et les Espagnols.

Les "**employés**" étrangers (6% du total sur l'agglomération) se répartissent dans toutes les communautés, mais plus nettement chez les Espagnols et les Portugais (15%) et sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Les "**professions intermédiaires**" (4%) et les "**cadres**" (5,4%) apparaissent comme les moins présentes et concernent plutôt les Italiens et les Marocains. Cependant, tout en restant faible, la catégorie "**cadres**" a augmenté de 69% entre 1982 et 1990. Elle a triplé chez les Turcs et les Maghrébins.

**Les Français par acquisition se répartissent de manière identique aux Français de naissance dans l'ensemble des catégories socio-professionnelles.**

• Si l'on raisonne par secteurs d'activité, on constate que 26,6% des emplois dans le **Bâtiment** et 11,7% de ceux de l'**Industrie** sont occupés par des étrangers. Ce chiffre a baissé depuis 1982 au profit du secteur des **services marchands** où sont employés, en 1990, 42,2% des Etrangers (la plus forte part des emplois des étrangers, suivi de 26,9% dans l'Industrie). Ce sont surtout les Portugais, Marocains et Turcs qui occupent ces emplois dans l'industrie ; Italiens, Portugais, Marocains et Turcs dans les services marchands.

## ◆ LA VIE ASSOCIATIVE ISSUE DE L'IMMIGRATION

Concernant la vie associative issue de l'immigration qui reste un élément fondamental de la citoyenneté, une étude réalisée par l'Observatoire Régional de l'Intégration en 1995 dénombrait plus de trois cent associations communautaires en Alsace dont **89** (soit 27%) localisées à Strasbourg. Toutes les nationalités sont représentées.

**Les créations d'associations s'effectuent d'abord sur des bases communautaires.** Elles définissent ensuite des objectifs spécifiques (culturels 26%, sportifs 11%, de

solidarité 28%, ou culturels 6%), des publics et territoires ciblés (jeunes, femmes, familles, quartiers, etc...).

La communauté turque est la plus dynamique dans ce secteur comme elle l'est (déjà cité) dans la création d'entreprise ou l'accès à la propriété (voir à ce sujet les deux rapports de l'ORI).

Les associations communautaires sont de taille modeste et un tiers d'entre elles sont affiliées à des fédérations. Les cadres moyens et les professions intellectuelles y sont sur-représentées. Leurs budgets sont limités, une sur deux a recours aux subventions, une grande partie repose sur l'auto-financement.

Certaines associations profitent du réseau associatif local pour mener des actions en partenariat, d'autres moins nombreuses ont tendance au repli communautaire.

Depuis 1990, la création d'associations communautaires a augmenté notablement.

Ces associations sont, de par leurs terrains d'actions, leurs publics et leurs objectifs, un outil d'intervention important et de lien social.

Au total, ces données permettent de confirmer à la fois certaines perceptions intuitives locales et des caractéristiques recoupant la situation au plan national en ce qui concerne la population étrangère :

☞ Une très forte **inégalité de la répartition géographique**, que l'on raisonne par commune (96% des étrangers de la CUS se répartissent sur seulement six communes) ou par quartier (une proportion allant de 19,8% à 7,3%),

☞ La conjonction de **facteurs socio-économiques plutôt défavorables** :

\* un taux de chômage élevé

\* une faible qualification professionnelle

☞ La **prédominance du statut de locataire en logement social**

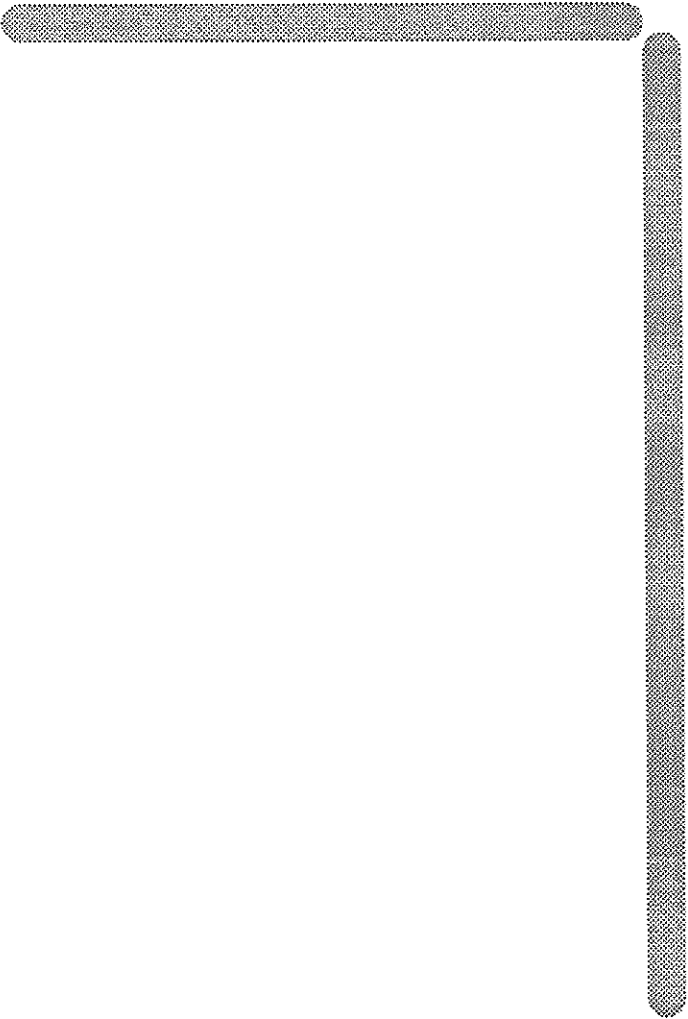
☞ Une **part importante des strates démographiques les plus jeunes**

☞ La **diminution relative des communautés d'immigration ancienne** (Espagnols, Portugais, Algériens) et l'**accroissement de nouvelles nationalités** (Marocains et Turcs).

☞ On notera également deux phénomènes peut-être moins clairement perçus :

- La diminution, sous l'effet du regroupement familial, de l'écart entre hommes (toujours majoritaires cependant) et femmes,

- La **vitalité du tissu associatif**, son organisation en logique communautaire et son intégration progressive au tissu associatif local.



## DEUXIÈME PARTIE

---

Tout ce qui précède relève d'une approche purement statistique pouvant rebuter par son aridité. Ce détour par les faits s'avère pourtant nécessaire. De l'aveu même d'un certain nombre d'acteurs, **la réalité des chiffres demeure mal connue**. Or celle-ci est indispensable pour affiner les politiques mises en oeuvre et assurer leur efficacité.

La seconde partie de cette étude sera consacrée, en complément du constat qui vient d'être dressé, à la **restitution des témoignages** de ceux qui, à un titre ou à un autre, sont engagés dans les différents volets des actions relatives à l'immigration, qu'elles relèvent d'aspects purement réglementaires ou des dispositifs d'accompagnement.

### QUELQUES ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE

L'analyse qui va suivre repose sur une **quarantaine d'entretiens semi-directifs** menés durant le **premier trimestre de l'année 1995**, auprès de personnes ressources issues des catégories suivantes : élus des collectivités territoriales, représentants de l'Etat, associations, intervenants sociaux (voir liste en annexe et guide d'entretien).

Le dépouillement de la masse d'informations collectées a été simplifié par une **exploitation thématique** dont le plan est le suivant :

- \* Perception globale des phénomènes liés à l'immigration et à l'intégration des populations issues de l'immigration dans la CUS
- \* Identification des actions menées en faveur de l'intégration et moyens mis en oeuvre
- \* Identification des difficultés d'intégration perçues et potentiels observés.

## ◆ PERCEPTION GLOBALE DES PHÉNOMÈNES LIÉS À L'IMMIGRATION ET À L'INTÉGRATION DES POPULATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION DANS LA CUS

### PERCEPTION DE LA PRÉSENCE ÉTRANGÈRE ET DE SA LOCALISATION

● Il ressort des quarante entretiens menés, **une perception globale relativement juste de la présence des étrangers dans la CUS** (certaines caractéristiques apparaissent dans la majorité des réponses) :

- répartition spatiale plus **urbaine** que rurale, davantage **en périphérie** qu'au centre ville (avec les incidences sur la relation ville-périphérie). Les communes concernées sont bien identifiées ainsi que les quartiers de Strasbourg où la présence des étrangers est la plus visible (même si l'ordre d'importance exprimé est rarement le bon)
- la **prédominance des communautés marocaine et turque**, avec une structure familiale traditionnelle où le nombre d'enfants est supérieur à celui des familles françaises
- le **recul des populations étrangères originaires de la CEE**
- les difficultés de tous ordres (culturel, social, scolaire...) que doivent affronter les étrangers ; celles qu'ils induisent et qu'amplifie l'impression ressentie de concentration, de rassemblement et les problèmes en découlant (cumul des difficultés).

● Si la perception globale paraît donc relativement pertinente pour la majorité des acteurs, il n'en ressort pas moins que **peu d'entre eux sont en mesure d'avancer des chiffres à peu près exacts** venant étayer leur perception globale. Certains le disent et déplorent ce fait ; ils souhaitent que ces données, permettant une meilleure connaissance de l'immigration, puissent être **communiquées à tous les partenaires et à tous les échelons hiérarchiques afin d'éviter les erreurs**, les approximations, toujours sources d'interprétations hâtives et de fausses analyses.

La **tendance générale est à surestimer** le pourcentage d'étrangers dans certains quartiers en affectant le pourcentage d'un îlot ou ensemble d'immeubles (anciens secteurs DSU) à l'ensemble du quartier ou **au contraire à sous estimer les chiffres** pour d'autres quartiers. Quelques-uns des interrogés avancent des taux presque inversés par rapport à la réalité.

D'autre part, la majorité des entretiens n'expriment **qu'une connaissance partielle** de la présence étrangère, **en fonction du champ d'intervention de la personne interrogée** (logement, école, services des administrations d'Etat ou locales) **et du secteur géographique dans le quel elle intervient** (quartier, zone, commune etc...). Dans ce cas, l'aspect spécifique et sa relation à l'immigration sont connus mais tous les autres champs ne le sont pas ou peu. **Seul un petit nombre de personnes rencontrées ont une assez bonne connaissance globale et transversale de cette présence étrangère dans la CUS.**

● Une minorité affirme percevoir une "bonne régulation des étrangers dans la CUS, une intégration qui fonctionne bien, une présence étrangère plus forte dans les discours que dans les chiffres". Pour eux, les quartiers ne sont pas des ghettos et le cumul des difficultés n'est pas spécifique aux populations étrangères mais lié aux différences culturelles et sociales de classes défavorisées et posent le problème de leur place dans la société d'aujourd'hui.

● Enfin, une seule fois le rapprochement entre quartiers sensibles à fort taux d'étrangers a été fait, et le mot "délinquance" a été évoqué une seule fois.

● Deux entretiens mentionnent une présence significative et visible ces dernières années de Roumains, Polonais et Russes.

### **DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LA POPULATION ÉTRANGÈRE ET DIFFICULTÉS QUE POSE CETTE POPULATION ÉTRANGÈRE**

Ces deux aspects furent évoqués séparément lors des entretiens. En revanche, on constate de tels recoupements dans les deux séries de réponses que l'on est amené à privilégier une synthèse globale. Quand il sera nécessaire de le préciser, nous indiquerons à quelle question se rattache telle ou telle réponse.

Une multitude d'indications étayent l'approche de ces problèmes ; on a pu cependant dégager quelques grandes rubriques apparues dans tous les questionnaires.

● **Le logement** et toutes les problématiques inhérentes à ce thème apparaît comme se situant au cœur de l'ensemble des difficultés rencontrées dans un sens ou dans l'autre. Le parc locatif privé louant peu aux étrangers, pratiquant par ailleurs une sélection de fait par les prix voire par une discrimination pure et simple, et offrant parfois un habitat vétuste, les populations étrangères se dirigent vers les bailleurs sociaux qui ont du mal à faire face à la demande. Il faut ajouter au **parc social insuffisant**, le **faible taux de vacances et de rotation**, le **manque de grands logements pour les familles nombreuses**, d'où découle la sur-occupation de certains logements.

Les bailleurs sociaux, du fait de la **trop forte concentration sur quelques sites** (mauvaise répartition du logement social sur l'ensemble des communes de la CUS), sont confrontés aux réactions négatives des autres locataires qui manifestent parfois des

comportements de rejet vis à vis de modes de vie différents (exemple : beaucoup d'enfants = trop de bruit). **La sur-représentation de familles étrangères dans certaines cages d'escaliers ne sert pas l'intégration.**

**Le manque de locaux pour la pratique des fêtes** semble préoccuper une grande partie des acteurs car il est mal vécu, surtout pour les populations maghrébines et turques (communautés les plus souvent mentionnées dans les entretiens).

**Les étrangers sont également peu représentés dans les associations de locataires.** Ce constat est dommageable tant pour les usagers que pour les bailleurs.

● **L'emploi et son corollaire le chômage** viennent immédiatement après le problème du logement. **La discrimination, l'inadéquation, l'absence de qualification desservent l'insertion professionnelle des étrangers**, en particulier des jeunes. La formation achoppe sur la qualité de la pré-formation inadéquate en ce qui concerne les remises à niveau, les re-motivations ou des projets de travail.

Beaucoup d'acteurs cependant mentionnent le fait que **ces difficultés rencontrées et posées par les populations étrangères sont identiques à celles des populations autochtones des milieux défavorisés résidant dans les grands ensembles.**

Il faut toute fois y ajouter les **problèmes spécifiques posés par des pratiques culturelles différentes.**

On observe qu'à niveau socio-économique moyen, il n'y a pas de problèmes si ce n'est la reconnaissance culturelle ; à niveau socio-économique faible, les problèmes se trouvent amplifiés par une mauvaise intégration scolaire, des difficultés d'emploi, parfois des situations proches de l'illétrisme et les difficultés à trouver un logement.

● Le troisième point de focalisation tourne autour de **l'école** et plus encore du collège où les difficultés ne sont pas tant d'ordre scolaire (même si elles existent souvent), mais plutôt liées à la notion d'identité et de sa reconnaissance au bien-être ou plutôt au **mal-être des enfants dans "l'entre-deux" culturel.**

La carte scolaire s'avère inopérante : on déserte les établissements à forte densité d'étrangers. L'orientation n'est jamais comprise car mal expliquée ou trop tard dans le temps, les parents n'ayant pu suivre le cheminement qui y aboutissait.

La non maîtrise de la langue française par certaines familles semble être le principal handicap et amplifie les difficultés de communication entre familles étrangères et institutions.

● La notion de **"visibilité", c'est-à-dire, d'une certaine manière, "l'affichage" de la différence**, des populations étrangères récentes et non européennes retient l'attention de tous.

Le communautarisme pose problème dans notre société d'accueil. Il semble pour beaucoup un obstacle à l'intégration sociale. Pour certains acteurs, il engendre un racisme et une xénophobie au quotidien, des phénomènes de rejet. La cohabitation avec les populations autochtones est tendue, les pratiques relationnelles difficiles. Les vécus différents selon les nationalités qui pourraient être sources de richesse et d'échanges sont perturbés par les querelles de voisinage (bruits, horaires de vie décalés, manque de repères de la société d'accueil...). **Les différences culturelles et culturelles engendrent des incompréhensions mutuelles.**

**La non-reconnaissance d'un islam modéré et adapté aux valeurs démocratiques de la société française est source de malaise général** et se focalise sur les risques d'intégrisme présentés par certains groupes d'étrangers.

Pour les jeunes la difficulté d'intégration sociale se pose différemment. Ils sont plus intégrés culturellement (beaucoup sont nés en France) et s'identifient aux normes culturelles de leur génération. Le décalage avec leur famille entraîne des conflits. Les jeunes de la deuxième ou troisième génération sont perçus par les acteurs interrogés comme plus arrogants, plus impertinents que leurs aînés. Ils vivent le clivage tradition-modernité avec plus d'acuité, d'autant plus que leur situation se dégrade

considérablement (chômage, manque de ressources). Ils sont sans perspectives d'avenir. **Certains se réfugient dans la drogue, la violence, la délinquance, non parce qu'ils sont étrangers mais plutôt sans projet et sans espoir de s'en sortir.**

Ces conflits se retrouvent à l'intérieur des communautés entre personnes traditionnalistes et personnes européanisées, entre anciens et nouveaux arrivants. De plus les réseaux de solidarité interethniques sont souvent à l'origine de tensions fortes, à l'intérieur des familles elles-mêmes.

• Enfin la **méconnaissance générale de la société d'accueil**, de son fonctionnement administratif, de sa vie démocratique, bloquent les comportements de certaines populations récemment implantées. L'accès à l'information (y compris aux médias) est quasi nul du fait de la barrière linguistique et des pratiques culturelles (cf l'exemple significatif de la multiplication des antennes paraboliques).

La non connaissance des **pratiques administratives, des droits et des obligations** montre du doigt des accueils non adaptés à la situation de ces populations (pas assez déconcentrés). Les problèmes sont diffus (populations non homogènes), mais trouvent des solutions dans la **recherche adaptée de solutions spécifiques**. La bonne volonté n'est pas toujours de mise pour aider ces communautés à s'intégrer au milieu local. Les élus paraissent trop souvent soumis à la pression de leurs électeurs, et passent ainsi à côté des véritables enjeux.

#### **PRISE EN COMPTE DE LA QUESTION "IMMIGRATION" PAR L'INTERVIEWÉ OU SON ORGANISME / INSTITUTION**

Un peu plus de la moitié des personnes interrogées estime prendre en compte la question de l'immigration dans l'institution à laquelle elles appartiennent.

Cette prise en compte concerne les **mesures d'accompagnement** :

- accompagnement social lié au logement, les aides financières, les soutiens à l'éducation pour les enfants et les collégiens, l'accueil des jeunes, des femmes, des parents
- les aides linguistiques (alphabétisation, français langue étrangère)
- les médiations dans tous les domaines
- les mesures d'insertion, de qualification
- les aides logistiques aux associations (formation, gestion, animation...)
- le travail de réflexion, les rencontres sur le thème de l'immigration.

La liste n'est pas exhaustive mais regroupe les mesures les plus importantes de l'accompagnement des familles étrangères.

Pour la plupart, les actions d'accompagnement émergent des projets de quartiers. Elles sont **portées ou initiées par des personnes proches du terrain**, en contact direct avec les personnes étrangères.

Certains acteurs expriment une **réticence quant au traitement spécifique** en direction des populations concernées. Le traitement spécifique doit être manié avec prudence, voire évité dans certains cas. **L'argument avancé repose sur le fait que seul un traitement identique à toutes les populations sert le facteur d'intégration.**

Une mise en garde à propos "d'un assistanat" systématique et généralisé est formulée à plusieurs reprises. **Il ne permet pas aux populations étrangères de se prendre en charge, de se responsabiliser dans des domaines de la vie quotidienne.**

On peut "comprendre pour agir, aider à faire ou faire avec, mais ne pas faire à leur place...".



## ◆ IDENTIFICATION DES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION ET MOYENS MIS EN OEUVRE

● Agir en faveur de l'intégration semble nécessiter une double démarche :

- **intervenir sur les populations étrangères elles-mêmes** par des actions ou réflexions, spécifiques ou non, selon les besoins repérés et identifiés

- **intervenir sur la capacité de la société d'accueil à comprendre, accepter et donc intégrer tous les individus sans discrimination d'origine.**

Les principaux secteurs d'intervention, qu'il s'agisse du logement, de l'emploi, de la formation, de l'école ou de la culture, utilisent cette double démarche (avec plus ou moins de succès selon la volonté et l'engagement des acteurs).

● En ce qui concerne l'intervention sur les personnes étrangères elles mêmes, les actions menées visent une intention **d'accompagnement ou d'aide** (voir plus haut). Un autre type d'actions porte davantage sur **l'information et la formation** afin de susciter une plus grande participation des personnes étrangères à la vie locale.

Un troisième volet couvre **la médiation**, qu'elle soit d'ordre social, juridique, scolaire... ou **le relais** (relais famille-école par exemple).

Enfin, les actions d'**alphabétisation**, de lutte contre l'illétrisme, de français langue étrangère, de formation et de qualification prennent une place non négligeable dans ces interventions.

Comme dit précédemment, toutes ces actions partent d'analyses des difficultés rencontrées dans les quartiers, à l'initiative le plus souvent des associations présentes sur le terrain. Ces dernières sont relayées ou épaulées par les organismes ou institutions sous forme d'un multi-partenariat (les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les associations, les travailleurs sociaux...).

● En ce qui concerne les interventions sur la capacité de la société d'accueil à intégrer au mieux les personnes étrangères, **des actions spécifiques visent par exemple l'accueil du public dans les différentes institutions et la formation adaptée à cet objectif des agents des services concernés.**

D'autres actions plus générales rentrent dans le cadre des programmes pour populations défavorisées. Là encore, des réflexions, des rencontres et des colloques spécifiques à l'immigration ou non, d'initiative institutionnelle ou associative, permettent d'orienter les choix d'actions ultérieures.

● **Il est difficile de faire un bilan objectif de toutes ces actions et mesures ou d'évaluer leur impact sur l'intégration.** Personne ne s'aventure à le faire, mais presque tous espèrent contribuer peu ou prou à faciliter ce processus d'intégration.

En revanche, les acteurs ressentent les échanges entre partenaires fructueux, même s'ils sont souvent difficiles du fait du décalage de sensibilisation aux problèmes de l'immigration ou des niveaux de réflexions différents.

Il reste cependant beaucoup à faire pour rééquilibrer les cités, répondre aux besoins de formation, mieux accueillir, mieux comprendre les différences culturelles, mieux préciser les repères fondamentaux de notre société. Pour cela, l'implication plus directe des personnes étrangères elles-mêmes s'impose dans une participation active de la vie locale.

## ◆ IDENTIFICATION DES DIFFICULTÉS D'INTÉGRATION PERÇUES ET POTENTIELS OBSERVÉS

- Avant d'aborder les difficultés, il convient de restituer ce que les entretiens ont livré de la notion d'intégration.

Ce processus dynamique, lent, mettant deux à trois générations, serait perceptible dans la CUS pour les communautés anciennes issues des pays de la CEE. Il en serait de même pour les nationalités du Maghreb installées ici depuis longtemps. Par contre, pour bon nombre de personnes interrogées, l'intégration des jeunes maghrébins et de certaines populations turques est remise en cause par la montée récente du "phénomène religieux islamique" dans des milieux fragilisés par le chômage et les conditions de vie difficiles.

Plusieurs interviewés perçoivent la notion d'intégration de façon proche de ceci : "la possibilité pour un individu de trouver sa place dans la société où il vit en assumant ses antécédents, ses racines culturelles et affectives mais sans les considérer comme intangibles" ou encore "l'intégration repose à la fois sur la conservation, le respect de la culture du pays d'origine et, dans le même temps, sur l'acceptation ou le respect des règles du pays d'accueil".

Dans presque tous les cas, sont soulignés les efforts réciproques ou les concessions réciproques, le respect mutuel, la tolérance. La volonté et le désir des uns de s'intégrer, la volonté et le désir des autres d'intégrer, reviennent à plusieurs reprises.

Les discours précisent que la notion de participation active à la vie de la cité est à la fois un des indicateurs, mais aussi une des conditions d'intégration. La participation active passe également par "la reconnaissance civique" ; il est urgent d'approfondir les formes de la "citoyenneté" et de donner "accès au droit de vote local". "Pouvoir être libre dans la société implique la connaissance et le respect des droits et des devoirs mais aussi la solidarité fraternelle".

Les jeunes en particulier ont cette volonté, ce désir de s'intégrer. Or il n'est pas sûr que la société d'accueil pose un regard positif sur eux, et leur reconnaisse cette volonté quand ils la manifestent par l'unique droit à la différence.

Certaines personnes interrogées préfèrent la notion d'insertion à celle d'intégration, car cette dernière suggère l'abandon de sa propre culture.

La méfiance des populations alsaciennes (citée plusieurs fois dans les entretiens), entraînerait des comportements de repli : "la peur des Autres peut être un facteur explicatif de leur propre repli".

Enfin, le facteur linguistique semble déterminant : la langue française doit être acquise afin d'accéder aux formations, à l'emploi, à la citoyenneté.

- Définissant ainsi les contours de l'intégration, les personnes interrogées sont en capacité de relever les obstacles majeurs qui entravent la mise en oeuvre du processus.

Le premier obstacle, aux yeux de tous, rassemble les conditions économiques, sociales, et environnementales désastreuses des publics défavorisés dont une partie des étrangers d'immigration récente et les jeunes (chômage, emplois précaires, habitat concentré...).

Le second obstacle pointé porte sur le phénomène religieux qui s'étend, s'amplifie.

Pour certains, "un intégrisme visible" opère une stratégie de repli sur des groupes d'étrangers très en difficultés. Ceci engendre des conflits internes et externes aux communautés, aux générations.

Parallèlement, on note le **manque de lieux de culte islamique décents dans les quartiers et d'une grande mosquée à Strasbourg**. Il est urgent d'identifier clairement ces lieux afin que les pratiques religieuses, légitimes pour les personnes étrangères comme pour tout individu, puissent s'exercer sans suspicion de la part des populations autochtones. Mais, d'autres insistent sur le fait que la religion doit rester dans le domaine privé. Or, ils constatent que les codes religieux de l'islam débordent sur la vie publique en indisposant la société d'accueil.

Des lieux d'expression, d'informations et de loisirs manquent également dans les quartiers.

Le troisième obstacle relevé revient à **dénoncer le rôle de quelques associations "communautaires"** dont l'objectif est de **"défendre et promouvoir une autre culture"** sans souci du respect des valeurs de la société d'accueil.

**Le manque d'interlocuteurs étrangers bien identifiés et réellement représentatifs des communautés**, est ressenti à tous les niveaux et dans tous les domaines.

L'ignorance des lois, l'indifférence à la réglementation française, perturbent et compromettent l'intégration des populations concernées et irritent les populations locales (crispation ressentie par un certain nombre d'interviewés). Mais en même temps, ces personnes pensent que **l'absence de politique gouvernementale claire sur l'intégration, d'une politique volontariste et l'effet néfaste de la législation actuelle ne facilitent pas la tâche des acteurs de terrain**.

**La méconnaissance et la non compréhension culturelle** constituent le quatrième obstacle majeur à l'intégration. Par exemple, tous ressentent l'insuffisance de formation des personnels administratifs, éducatifs, des travailleurs sociaux, des chefs d'entreprises, des élus, à la différence culturelle et peut-être plus encore aux différences socio-culturelles.

L'accueil n'est pas suffisamment adapté, déconcentré, personnalisé (cela est vrai aussi pour tous les autres usagers).

De plus, les populations autochtones, en situation de grande précarité sur les mêmes quartiers sensibles que les populations étrangères, ne sont pas préparées à l'interculturel.

Par ailleurs, **l'isolement des femmes et des jeunes filles d'origine étrangère** questionne, trouble et dérange.

Les jeunes prennent de plein fouet le choc entre deux cultures et la crise économique. En panne de projet, sans argent, certains d'entre eux ont recours à la drogue et peuvent générer insécurité et délinquance. Ces deux éléments complètent le tableau des obstacles à l'intégration et sont responsables pour certains **d'entretenir le "racisme latent" et la "xénophobie"**.

• Cependant, à côté des obstacles considérés comme importants, les entretiens mentionnent **les atouts liés à la présence étrangère**.

**L'enrichissement culturel** est le premier atout retenu. Il profite à tous les habitants de la CUS. Les échanges culturels, les échanges de savoir-faire, la solidarité, favorisent l'ouverture sur le monde méditerranéen de cette ville européenne qu'est Strasbourg. C'est un défi pour l'avenir que Strasbourg et la CUS doivent saisir.

De plus, même si les populations alsaciennes ne perçoivent pas toujours cet état de fait, les populations étrangères constituent également **un atout économique**. Les personnes interrogées reconnaissent que les populations étrangères "donnent, produisent la force

brute”, qu’elles “construisent la ville de demain” (Parlement européen, tramway, Cité universitaire) et cette fierté exige une contrepartie en reconnaissance de la part des populations autochtones.

La forte proportion de jeunes constitue aussi un maintien du **niveau démographique** intéressant l’avenir de toutes les populations (étrangères et françaises). D’autant plus que ces jeunes désirent s’intégrer, le Conseil des Jeunes de Strasbourg étant là pour le démontrer (présence majoritaire de jeunes gens et de jeunes filles issus de l’immigration).

Plusieurs entretiens mentionnent **les épiceries maghrébines et turques** ouvertes le dimanche comme **favorisant les contacts avec les populations françaises**. Sur le même sujet, d’autres en revanche y voient le non respect de la réglementation ou des coutumes locales .....

Enfin, **l’épanouissement de la vie associative** illustre le dynamisme de certaines personnes étrangères (en particulier turques). Ce phénomène s’inscrit en positif dans le processus d’intégration, à l’exception des associations communautaires opérant un repli volontaire sur elles-mêmes, d’ordre religieux, politique ou traditionaliste).

La vie associative est “un vecteur de la **participation active dans la vie de la cité**”, un “**apprentissage à la démocratie locale**” disent certains.

● **Les moyens d’intervention** utilisés en faveur de l’intégration paraissent nombreux et variés, mais en même temps **insuffisants, éparpillés et manquant quelques fois de cohérence**.

Au niveau associatif, la volonté et l’énergie semblent déterminantes. La richesse du tissu associatif alsacien permet de mener des actions sur la durée. Mais les financeurs ou les partenaires institutionnels ne comprennent pas toujours assez vite la portée ou la nécessité des actions, ni le travail de fourni des partenaires associatifs.

Il n’est pas rare que les partenaires institutionnels se créent des problèmes entre eux, en l’absence d’une logique ou d’une stratégie globales : les interventions sont éparpillées service par service, conduisant à l’incohérence, au morcellement.

Le développement des apprentissages linguistiques paraît à tous insuffisant, tant celui de l’alphabétisation en français, ou des cours de langue française (français langue étrangère) que celui des langues d’origine ; à ce titre, une première alphabétisation en langue maternelle pourrait se justifier dans certains cas.

Les volets “médiation” et “expression de la parole” restent à initier partout.

Une personne suggère la création à Strasbourg de l’équivalent de “l’Institut du monde arabe de Paris”.

Il faut poursuivre également toutes les recherches, réflexions dans tous les domaines en impliquant institutions et associations.

Le Conseil Consultatif des Etrangers et le Conseil des jeunes de la ville de Strasbourg, sont perçus comme de bons moyens d’intervention en faveur de l’intégration.

Il serait souhaitable enfin, de vérifier si les dispositifs de droit commun répondent aux besoins des personnes étrangères. D’autre part, **il semblerait que ces dispositifs ne soient pas évalués**.

# CONCLUSION ET PERSPECTIVES

● En premier lieu, il est tentant de souligner l'absence des principaux intéressés dans le discours ainsi synthétisé. La perception des intervenants, pour pertinente qu'elle puisse être, ne saurait se substituer à celle du public visé. Sans doute fournirait-elle d'utiles indications sur les réorientations nécessaires. Mais il est vrai que cette capacité à prendre du recul par rapport à leur propre situation serait déjà, en elle-même, un signe d'intégration...

● Sur un plan plus technique, les chiffres sur lesquels s'appuie la première partie du rapport sont, pour l'essentiel, trop anciens. Si ceci ne remet pas en cause, à notre sens, la validité globale du constat, cette réalité doit être gardée en mémoire. Ce qui plaide en faveur d'une **actualisation rapide**, dès que les nouvelles données seront disponibles.

● En ce qui concerne l'aspect plus qualitatif tiré des entretiens, il serait prétentieux de prétendre y voir des analyses inédites. En revanche, l'exercice permet de mettre en évidence à la fois les points sur lesquels se recoupent les opinions des uns et des autres et l'importance relative de chaque partie du diagnostic. Il constitue donc une précieuse base de données des problèmes ressentis par toute une série de "témoins engagés".

● Cela étant, l'enquête ne s'est pas bornée à rechercher une photographie de l'existant et de ses différents dysfonctionnements. Elle s'achève par un recensement des suggestions concernant les pistes de réflexion à suivre en vue d'une amélioration de la situation. Nous avons donc énuméré ci-dessous les plus significatives d'entre elles émises par les personnes rencontrées :

## ☞ Logement

**Affiner les procédures d'attribution en visant à une plus grande mobilité résidentielle** contribuant à un **rééquilibrage de la répartition des familles immigrées au sein du parc social**. Les objectifs affichés en la matière semblent, pour une majorité des personnes interrogées, encore très insuffisamment atteints, ce qui pose la question des moyens mis en oeuvre.

## ☞ Emploi et Formation

L'accent est mis sur l'exigence d'**explorer de nouvelles voies pour la formation, mieux adaptées aux besoins**, en particulier ceux des jeunes, qu'il s'agisse de la formation initiale ou de l'accès à la qualification. A cet égard, **l'opportunité de développer les services de proximité est souvent soulignée** (il faut noter que ce souhait recoupe un axe considéré comme prioritaire dans le cadre de la politique de l'emploi en général). Par ailleurs, l'idée de mettre en place, également pour les plus jeunes, des formations non-directement qualifiantes mais **centrées sur la motivation et la citoyenneté**, revient assez fréquemment. Enfin, l'importance de l'**alphabétisation** et de l'**apprentissage du Français** constituent un thème majeur des propositions formulées.

## ☞ Ecole

Le voeu de voir réaliser une **étude spécifique consacrée au lien intégration-institution scolaire** est partagé par nombre d'interviewés. Cette évaluation globale fait aujourd'hui défaut, même si certains axes (pour partie déjà mentionnés) émergent nettement : application de la carte scolaire, orientations, conditions d'accueil notamment en maternelle (un certain nombre d'enfants arrivent à l'école maternelle sans parler ni comprendre la langue française), efficacité du soutien personnalisé. En parallèle, **le renforcement de l'accueil dans les services de la PMI** a été aussi évoqué.

### ☛ **Activités culturelles**

L'idée d'une étude concernant les lieux de culte sur le territoire de la CUS est avancée à maintes reprises. Au plan concret, une stratégie comprenant à la fois la mise en place d'un lieu de culte islamique dans chaque quartier (lieu bien identifié et "décent"), la construction d'une "grande mosquée" pour l'agglomération et la constitution d'un Conseil islamique représentatif a été mentionnée.

### ☛ **Emergence de "lieux de parole"**

La constitution de Conseils de quartier intégrant des représentants des populations étrangères et le renforcement du Conseil Consultatif des Etrangers sont considérés comme des initiatives de nature à faciliter l'expression du public concerné.

### ☛ **Organisation administrative**

La création d'une cellule interservices au niveau de la Préfecture du département paraît correspondre à une attente. Elle rejoint le désir, plusieurs fois exprimé, d'assurer la cohérence de l'action publique et une présence plus "lisible" de l'Etat sur ce terrain. Il reste à définir le pôle de compétence, tant sur un plan institutionnel que géographique. Pour illustrer cela et reprendre les propos de plusieurs personnes rencontrées, il serait indispensable d'envisager un mode de communication, d'échanges d'informations et de collaboration entre un pôle de réflexion central tel que la Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées (CRIPI) présidée par le Préfet de Région sur les questions relatives à l'intégration des immigrées, et des services départementaux tels que le Service des étrangers ou le Bureau du logement. Il s'y ajoute le souhait d'une amélioration de l'accueil des étrangers dans les services publics.

### ☛ **Vie associative**

Une structure "ad hoc" de soutien aux associations issues de l'immigration présenterait plusieurs avantages. Elle pourrait favoriser l'émergence de "leaders" autour de la promotion de valeurs laïques et démocratiques. Elle conduirait aussi à une meilleure connaissance des associations de quartier et à la mise en oeuvre de véritables réseaux associatifs.

● Cet ensemble de propositions fournit de multiples possibilités de traduire dans les faits une véritable politique de confortement des actions menées en faveur de l'intégration. Il s'accompagne de réflexions plus générales mais pouvant servir de cadre aux initiatives concrètes.

☛ A de nombreuses reprises, l'accent a été mis sur la nécessité de renforcer la cohérence des interventions de la sphère publique. Ceci suppose une plus grande transparence entre chacun des acteurs et le renoncement à toute tentation de préserver des "domaines réservés", pour ne pas dire des "chasses gardées".

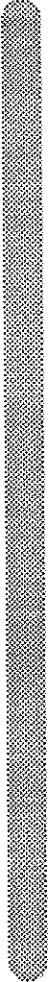
☛ D'une manière générale, les politiques menées doivent s'inscrire dans une démarche d'évaluation dont l'absence est souvent déplorée. A l'heure où les possibilités financières des uns et des autres ont tendance à se restreindre, l'introduction d'une meilleure rationalité, à savoir un choix d'actions qui s'appuie sur des éléments objectifs, apparaît comme un progrès indispensable.

☛ Certains thèmes pouvant donner lieu à des études ultérieures ont été également cités. Il en est ainsi, nous l'avons évoqué, pour tout ce qui concerne le milieu scolaire. L'enjeu est ressenti comme primordial pour l'avenir et mérite, en dépit des réticences qu'une telle idée peut susciter, de faire l'objet d'une analyse approfondie. La réalisation d'une approche comparative entre la législation française et celle des principaux pays d'origine, pourrait aussi offrir, à condition d'en préciser les contours, d'utiles clés de compréhension de certains freins à l'intégration. Enfin, la prise en compte de la situation d'isolement des femmes et des jeunes filles, particulièrement nette dans certaines communautés, devrait inciter à un travail spécifique sans doute riche d'enseignements.

☛ Une dernière série de remarques touche à un point essentiel. Le **“droit à la différence”** représente, depuis plusieurs années, une revendication des minorités installées sur le territoire national. Il a le mérite de promouvoir des valeurs de tolérance et de reconnaissance mutuelle. Si cette exigence doit, pour tous, demeurer une référence, il semble à beaucoup qu'elle puisse également engendrer des effets contre-productifs en creusant des fossés infranchissables entre les Français et les étrangers d'abord, mais aussi entre les différentes communautés. Or, **la liberté suppose que chacun puisse choisir sa façon d'être dès lors qu'il respecte les règles de la vie sociale et les lois de la République**. L'étranger peut conserver ses particularismes si ces derniers sont gérés dans un cadre privé, et s'ils n'entrent pas en considération pour l'exercice de ses droits et pour l'accomplissement de ses obligations.

☛ Dès lors, **le besoin est fortement ressenti de développer la communication et la sensibilisation de l'opinion autour des notions de ressemblance**, des possibilités de perception d'identités (au sens de ce qui est identique), de reconnaissance des similitudes. L'idée est neuve, à certains égards dérangeante, en tout cas à prendre en considération.

Au total, et en dépit des insuffisances relevées ci-dessus, nous souhaitons avoir contribué à **l'émergence d'une information transversale et globale réclamée par la plupart des intervenants ayant eu l'occasion de s'exprimer**, et nous les remercions vivement, dans le cadre de l'enquête réalisée par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville pour la présente étude. L'accès à de telles données et leur circulation peuvent garantir une **meilleure cohésion entre les structures**, entre les lieux où se construisent, au quotidien, les stratégies. C'est un atout indispensable à la pérennité des espérances et des projets dont la vivacité, au-delà des obstacles à surmonter, constitue le plus précieux des encouragements.







# DOCUMENTS ANNEXES

Liste des personnes ressources rencontrées

Guide d'entretien

Articles de presse

## LISTE PERSONNES RENCONTRÉES

Madeline BACH-GENNY, Conseillère Municipale  
Alphonse BECK, Conseiller Général  
Josiane BIGOT, Juge pour enfants, Cour d'appel de Colmar  
Constant BLUM, Directeur de Habitation Moderne  
Jean-Claude BOURNEZ, Chargé de mission de Quartier (Direction de l' Action Territoriale CUS)  
Antoine BREINING, Directeur adjoint de CUS Habitat  
Yves BUR, Député-Maire de Lingolsheim, Conseiller général  
Alice CHAVANNE, Assistante sociale au SSAE  
Anne-Valérie DEMENU, Chargé de mission de Quartier (Direction de l' Action Territoriale CUS)  
Norbert ENGEL, Adjoint au Maire chargé de la Culture  
Ahmed FAOUZI, Association des Travailleurs Marocains de France (ATMF)  
Marie-Hélène GILLIG, Adjointe au Maire chargée de l' Action sociale  
Pierre GREIB, Président du CLAPEST  
Mme GROB, Habitation Moderne  
Jean-Pierre GROS, Chargé de mission (Direction de l' Action Territoriale CUS)  
J.-M. HEYDT, Adjoint aux Affaires Sociales (Ville de Schiltigheim)  
Jean HURSTEL, Directeur de La Laiterie(Centre culturel)  
Pia JUNG, Conseillère, DRAC  
André KLEIN-MOSSER, Vice- Président du Conseil Général, Maire de Bischheim  
Gabrielle KOCH, Directrice de CUS Habitat  
M. KUBICKI, Service Réglementation, Préfecture du Bas-Rhin  
Antonio MARTINS, CARES  
Alfred MULLER, Député-Maire de Schiltigheim  
Mme PFEIFFER, OPUS 67  
Mme PIMMEL, Conseil Général  
Michel REEBER, Grand Séminaire  
Jean-Marie REICH, ARIM  
Pierre RIEHM, Directeur Ecole Primaire Guynemer II  
Bernard ROLET, Directeur du CLAPEST  
Richard SANCHO, Directeur de THEMIS  
Michel SCHMITT, Adjoint au Maire (CUS - Scolaire, Strasbourg-Action Educative)  
Joël SCHERRER, Directeur du service Action sociale  
Jean SEVERAC, Inspecteur principal à la DDASS du Bas-Rhin  
Haldun SEVILGEN, Directeur de Castrami  
Michèle SLAOUI, Service Petite Enfance (CUS)  
M. SOUSSEN, Chargé de mission C.E.S., DDETFP  
Germaine STAAD, Directrice du service Habitat-Logement (CUS)  
Christophe TAQUARD, DDJS du Bas-Rhin  
Françoise THARY, Chef de Projet (Direction de l' Action Territoriale CUS)  
M. THOMAS, Chef de la Sureté Urbaine (Direction Dép. de la Sécurité Publique)  
Claude THOMAS, Conseiller Municipal (Logement)  
Michel WECKEL, Délégué régional de la CIMADE  
Fabien WEISS, Chargé de mission Etat - Contrat de Ville (Préfecture du Bas-Rhin)  
Membres du BUREAU du Conseil Consultatif des Etrangers (CUS)

## GUIDE D'ENTRETIEN PERSONNES RESSOURCES

-----  
Date :

Nom de la personne interviewée :

Fonction occupée :  
-----

1. Nous vous avons adressé des données statistiques concernant la présence étrangère à Strasbourg et au sein de la CUS. Ces chiffres correspondent-ils à l'idée que vous vous faisiez de l'immigration à Strasbourg et dans la CUS ?
2. Selon vous, ces caractéristiques reflètent-elles le paysage régional de l'immigration ?
3. Avez-vous une idée des communes ou des quartiers de la CUS au sein desquels la présence étrangère est importante, par ordre d'importance  
(donnez un % approximatif par rapport à l'ensemble de la population de la commune ou du quartier)
4. D'après vous, la population étrangère rencontre-t-elle des difficultés d'une manière générale au sein de la CUS ? Lesquelles ?
5. Toujours d'après vous, la présence étrangère pose-t-elle des difficultés particulières au sein de la CUS ? Où sont les points de fixation ?
6. Etes-vous amené à vous pencher dans le cadre de votre travail sur les questions liées à l'immigration et à l'intégration des populations étrangères ?
7. Si vous avez répondu non à la question 6, comment sont prises en compte ces questions au sein de votre institution, organisme, service...? Ressentez-vous néanmoins des difficultés particulières par rapport à ce public ?
8. Si vous avez répondu oui à la question 6, ressentez-vous dans l'exercice de votre fonction des difficultés propres à la population étrangère ? Lesquelles ?
9. Avez-vous initié ou contribué à des réflexions et/ou actions en direction de populations étrangères ? Lesquelles ?
  - 9.1. Quelles étaient les motivations à votre démarche ?
  - 9.2. Quels étaient vos interlocuteurs ? Quel a été le partenariat mis en place ?
  - 9.3. Votre réflexion ou vos actions touchaient-elles une partie de la population étrangère ? une population étrangère en particulier ?
  - 9.4. Quel bilan en faites-vous ?

10. Qu'évoque pour vous la notion d'intégration ?
11. Compte tenu de votre expérience ou de vos impressions d'ensemble, quelles sont les principaux obstacles à l'intégration au sein de la CUS ?
12. Y a-t-il, selon vous, des disparités en fonction des communautés étrangères, des générations en présence, du lieu d'habitation...?
13. Quels sont les atouts que présente la présence étrangère résidant dans la CUS ?
14. Faites-vous les mêmes constats au-delà du site dans lequel vous intervenez et au-delà de la CUS ? Est-ce un schéma régional ou spécifique à la CUS ?
15. Comment réagissez-vous face aux difficultés énoncées plus haut (questions 11 et 12)?
16. Quels sont vos moyens d'intervention et/ou d'actions ?
17. Qu'est-ce qui, d'après vous, pourrait favoriser dans la CUS l'intégration des populations étrangères ? (précisez les domaines prioritaires)
18. Quelles sont les démarches et pistes de réflexion qui vous semblent importantes à développer ? Avez-vous des propositions précises à formuler ? (précisez les domaines prioritaires)
19. Un bilan/diagnostic dans le cadre du Contrat de ville de la CUS sur les questions liées à l'immigration et à l'intégration présente-t-il, selon vous un intérêt ? (précisez les raisons si oui ou non)

Merci pour votre collaboration.

SOCIÉTÉ

## Etrangers à Strasbourg

●●● *Le conseil consultatif des étrangers a adopté en séance plénière une charte fixant notamment des engagements réciproques avec la municipalité. Texte qui sera soumis au prochain conseil municipal. Au fait, qui sont les étrangers vivant à Strasbourg?*

L'observatoire régional de l'intégration a réuni des données permettant de connaître les mouvements migratoires ainsi que les conditions d'intégration (ou d'exclusion) des populations immigrées.

Le débat organisé par la CA-RES, ou coordination des associations de résidents étrangers à Strasbourg, a clarifié la situation.

Les 35 000 Strasbourgeois n'ayant pas la nationalité française représentent 14% de la population, contre 7,9% en Alsace et 6,3% en France, la présence d'étudiants expliquant en partie la différence. Entre les deux recensements de 1982 et de 1990, le nombre des femmes étrangères ainsi que des enfants et des adolescents a augmenté, une conséquence normale du regroupement familial.

Proportionnellement le nombre des Algériens, Italiens, Espagnols et Portugais a baissé.

En revanche, les communautés marocaine (22%) et turque (17,6%) sont les plus représentées parmi les communautés étrangères.

Ce sont aussi celles qui ont fait un bond en avant: +74% pour les Turcs et +32,5% pour les Marocains. La moitié



Des femmes africaines de l'association Djoliba ont préparé récemment un repas à la maison des associations. (Photo archives DNA-Michel Frison)

des ménages étrangers habitent à Cronenbourg, Haute-pierre, Koenigshoffen, la Montagne Verte, l'Elsau, Meinau et Neuhoef. Plus de 90% d'entre eux sont locataires, une bonne partie dans le parc HLM.

### Du temps pour l'intégration

En 1975 déjà, la population étrangère était plus importante en Alsace que dans le reste de la France. De préférence citadine, elle apprécie l'environnement économique alsacien.

Dans son cahier «Chiffres pour l'Alsace», l'INSEE, relève que «le comportement des populations arrivées anciennement se rapproche de ceux des Français».

La question en suspens est

de savoir si les communautés arrivées plus récemment connaîtront la même évolution.

Pour la spécialiste qu'est Assina Idiri, responsable de l'observatoire régional de l'intégration, «l'intégration est d'abord un processus faisant intervenir le temps, un processus individuel qui joue sur des générations. Il faut laisser aux gens le temps de poser leurs valises!».

Des indicateurs existent: acquisition de la nationalité française, emploi et chômage, accession à la propriété, création d'entreprises, mariages mixtes, vie associative et réussite scolaire.

«Mais ces indicateurs ont leurs limites: des personnes d'origine étrangère ayant acheté une maison dans une

petite ville alsacienne peuvent être bien moins intégrées, à cause de leur fondamentalisme, que des familles habitant en H.L.M. Par ailleurs, comment connaître le pourcentage de jeunes issus de l'immigration et lauréats au bac? Ces jeunes ont la nationalité française! Les repérer positivement donnerait pourtant une autre image de la jeunesse issue de l'immigration»

### Métiers concentrés

De 82 à 90, le nombre de personnes ayant opté pour la nationalité française a augmenté de 34%. Le taux de chômage des étrangers a lui aussi progressé, puisqu'il est le double (22%) de celui des Français: «L'exclusion du

*monde du travail est plus forte, car l'analphabétisme est plus fréquent».*

Si les étrangers, surtout hors CEE, sont généralement ouvriers, les cadres se sont multipliés ainsi que les artisans, commerçants et chefs d'entreprises.

Ces métiers sont d'ailleurs concentrés à Strasbourg dans le commerce de détail alimentaire et les cafés-restaurants.

Le taux d'activité des femmes étrangères est resté stable, avec des différences: ainsi 60% des Portugaises travaillent-elles contre 16% de Turques, *«un taux encore faible mais qui prouve qu'on s'éloigne du modèle de la femme au foyer».*

### **Valoriser la place des étrangers**

Il existe quelque 300 associations issues de l'immigration en Alsace; une centaine environ sont localisées à Strasbourg, surtout d'origine turque ou d'Afrique Noire.

Animation socioculturelle, scolarisation, alphabétisation, soutien à la communauté: autant de coups de pouce à l'intégration, même si une minorité d'associations favorisent au contraire le repli sur soi.

Pour l'adjointe au maire Marie-Hélène Gillig, *«le sentiment d'appartenance à la vie de la cité doit s'appuyer sur le domaine associatif éducatif. Cela dit, la ville de Strasbourg qui, avant notre arrivée à la municipalité entretenait déjà de bonnes relations avec les associations étrangères, a choisi d'affirmer encore plus sa volonté de reconnaissance de celles-ci, avec le conseil consultatif des étrangers».*

**Marie Brassart-Goerg**